

Séjour à Bruxelles

pour les élèves de 5^e du projet européen

les 14, 15 et 16 juin 2023



INFORMATIONS GENERALES

- ✓ 47 élèves
- ✓ 4 accompagnateurs : Mme Granger, Mme Guillaud, M. Ben Arfa, M. Belier
- ✓ Trajet en bus
- ✓ Hébergement en Auberges de Jeunesse



Mercredi 14 juin : Schengen

- ✓ 5h Place du Champ de Mars à La Tour du Pin : rassemblement. **Départ à 5h30**
- ✓ Pique-nique sur le trajet => prévoir pique-nique + boissons
- ✓ Visite commentée de Schengen et du Musée Européen => prévoir goûter
- ✓ Repas et nuit à l'Auberge de Jeunesse de Luxembourg



Jeudi 15 juin : Bruxelles, ville européenne

- ✓ Trajet vers Bruxelles
- ✓ Pique-nique (fourni par l'Auberge de Jeunesse)
- ✓ Visite du Parlementarium et de la Maison de l'Histoire Européenne
- ✓ Repas et nuit à l'Auberge de Jeunesse des 3 Fontaines à Bruxelles



Vendredi 16 juin : Bruxelles

- ✓ Visite du quartier du parlement sous forme « de jeu de piste » avec guide virtuel (besoin d'un portable connecté pour 5)
- ✓ Pique-nique (fourni par l'Auberge de Jeunesse)
- ✓ Visite du Musée de la Bande Dessinée
- ✓ Visite du centre historique de Bruxelles.
- ✓ Temps libre « shopping » au centre commercial « city 2 »
- ✓ Repas sur le trajet de retour
=> prévoir de garder de l'argent de poche
- ✓ Nuit dans le bus



Samedi 17 juin

✓ 6h : Arrivée au Champs de Mars à La Tour du Pin



A NE PAS OUBLIER !

- Le pique-nique, le goûter et les boissons pour le jour du départ et une gourde.
- Une serviette et une trousse de toilette (draps fournis par les Auberges de Jeunesse)
- Une petite valise ou sac de voyage et un sac à dos pour la journée
- De bonnes chaussures, un couvre-chef et un vêtement de pluie (capuche !) au cas où
- De quoi écrire et une pochette pour ranger les documents distribués lors des visites
- Un peu d'argent de poche + **pour le pique-nique du vendredi soir.**
- Des médicaments pour le mal des transports si besoin => préciser à la montée dans le bus
- En cas de traitement médical, en parler au responsable de bus et lui donner l'ordonnance
- une carte d'identité ou passeport valide
- La carte d'assurance maladie européenne.

Rappel du règlement intérieur du séjour : (signé lors de l'inscription)

- Les élèves seront sous la responsabilité des accompagnateurs et du chef d'établissement ; **le règlement intérieur du collège restera donc applicable.**
- Les élèves s'engagent à **respecter les consignes de politesse et de sécurité** données par les accompagnateurs durant les visites, à l'Auberge de jeunesse et dans le car.
- Les téléphones portables seront **autorisés selon les directives** des accompagnateurs et seront **sous la responsabilité de leur propriétaire.**
- Si un élève fait l'objet d'un acte répréhensible (vol, violence, etc), il y aura **exclusion de l'établissement** dès son retour.
- En cas de problème de santé, les parents autorisent les accompagnateurs à prendre les dispositions nécessaires (prise de médicaments, hospitalisation, transfusion, soins médicaux).